

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°6 du 21 mai 2019



Pluies du 14 au 20 mai : La perturbation annoncée à partir de vendredi dernier a finalement apporté de très faibles quantités d'eau le plus souvent inférieures à 3 mm. Quelques postes enregistrent des cumuls légèrement plus élevés compris entre 5 et 10 mm. Citons à titre d'exemple Gevrey, Auxerre, Irancy, Lons, Saint Andelain, Châtillon, ...

Prévisions : Quasiment les mêmes que la semaine dernière avec un temps sec prévu jusqu'en fin de semaine avant l'arrivée d'une dégradation pluvio-orageuse. Les températures sont sans excès mais pourraient légèrement remonter les après-midi.

STADES VEGETATIFS

Malgré le soleil de la semaine dernière, l'atmosphère ne se réchauffe pas vraiment. La végétation n'évolue guère et les vignes sont souvent jaunes. Dans la lignée de ce que l'on observe depuis fin avril, une seule feuille supplémentaire est apparue depuis le dernier BSV. Très localement, en parcelles bien abritées, on peut dénombrer 2 nouvelles feuilles. Les stades vont ainsi de 4 à 10 feuilles avec une majorité de parcelles autour du stade 6-7 feuilles étalées.

L'écart de développement continue de s'accroître avec 2018 et le retard enregistré par rapport à l'an dernier à la même époque est d'environ 2 semaines.

MILDIOU

- Situation au vignoble

Quelques taches consécutives aux contaminations de fin avril début mai viennent d'être décelées :

- **en Saône et Loire** dans 4 parcelles : 1 à Viré, 1 à Saules et 2 à Romanèche, dont une hors réseau). 3 des 4 taches étaient déjà sporulées hier. La 4^e a sporulé après mise en fructification.

- **en Yonne** : 3 taches sporulées ou en cours de sporulation ont été détectées hier (observations viticulteurs + techniciens).



En Côte d'Or, dans le Jura et dans la Nièvre, aucun symptôme n'a été détecté à ce jour.

- Etat des contaminations

. Les contaminations potentielles de début mai n'ont pas toutes terminé leur incubation. De nouveaux symptômes sont donc susceptibles d'apparaître dans les jours à venir.

. Les pluies des 18-19 mai ont le plus souvent été insuffisantes pour entraîner des contaminations. Toutefois, localement, des infections ont pu avoir lieu là où les cumuls ont été plus importants (Côte de Nuits, Lons, Irancy, Châtillon sur Seine, ...)

Analyse de risque : A ce jour, le risque mildiou peut toujours être considéré comme faible à modéré. En effet, les symptômes découverts au vignoble sont pour l'instant peu nombreux et les conditions climatiques ne sont pas optimales pour le développement du mildiou (cumuls d'eau limités, vent). Par ailleurs, les travaux d'ébourgeonnage qui sont bien avancés ont permis d'éliminer les pousses les plus proches du sol (plus sensibles aux contaminations primaires).

OÏDIUM

Globalement, la situation a peu évolué par rapport à celle décrite depuis 2 semaines. La présence d'oïdium sur feuilles est toujours détectée dans des sites sensibles de la Côte de Beaune et de façon plus ponctuelle en Côte Chalonnaise, Côte de Nuits mais les fréquences d'attaque sont stables (de 1 à 14 % de feuilles avec oïdium). Dans le Mâconnais Sud, le nombre de parcelles concernées est en légère augmentation par rapport au bulletin précédent. Pour le Jura, la situation a progressé avec de nouvelles parcelles à historique touchées. De nouveaux symptômes avec des intensités parfois importantes ont été observés.

Toutes les taches sont pour l'instant situées sur des feuilles proches de la souche avec une sporulation le plus souvent importante.

Dans l'Yonne et la Nièvre, toujours aucun symptôme décelé à ce jour.



BLACK-ROT

A ce jour, aucun symptôme de black-rot n'a été observé.

La prise en considération du risque spécifique black-rot en début de campagne ne concerne que les parcelles où des attaques significatives sur grappes ont été observées au cours des dernières années, soit un nombre très restreint de situations. La période où les grappes sont les plus sensibles au black-rot ne débute qu'à partir du stade floraison-nouaison.

VERS DE GRAPPE

Hors secteurs tardifs, les vols de cochylis sont quasiment terminés. Des eudémis sont encore capturées, généralement en nombre limité, sauf ponctuellement dans l'Yonne où les vols peuvent être plus soutenus.

FLAVESCENCE DOREE ET CICADELLES

Les arrêtés préfectoraux Flavescence dorée Saône et Loire, Côte d'Or, Yonne et Jura ainsi que l'arrêté régional Bois Noir viennent d'être signés. **Utilisez le lien suivant** pour y accéder :

<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-et-Bois-noir>

Les éclosions des larves de cicadelles de la Flavescence dorée viennent de débiter en Côte d'Or et Saône et Loire. Dans les secteurs concernés par la lutte insecticide obligatoire, le 1^{er} traitement interviendra d'ici un mois environ. Un message réglementaire viendra prochainement préciser les recommandations.

Dans le Jura, aucune larve de cicadelle FD n'a encore été observée.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Prochain BSV : mardi 28 mai

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycées viticole de Beaune et Davayé, Interval, Interbio, Château de Santenay, Terre Comtoise, Axvigne, Interval, Coteaux de Champlitte, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto

Action co-pilotée par le **Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Avec la participation financière de : Établissement public du ministère de l'Environnement

